

# BÉNÉFICIEZ D'UNE ALLOCATION

# ET D'UN JOB À LA FIN DE VOS ÉTUDES !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler pendant 18 mois\* dans un établissement\*\*\* et recevez une indemnité de 9000 €\*\* pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Assistant(e) de service social (ASS)
- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat Puériculteur(trice) (IPDE)
- Infirmier(ère) anesthésiste (IADE)
- Infirmier(ère) de bloc opératoire (IBODE)
- Masseur(seuse)-kinésithérapeute (MK)
- Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale (MERM)
- Sages-Femmes (S-F) \*\*
- Orthophoniste
- Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES)
- Moniteur(trice) éducateur(trice) (ME)

## **Vous êtes intéressé(e) ?**

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : [iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)



\* En fonction de la quotité de travail, voir le détail sur le site  
\*\* Indemnité de 10 800 € pour les étudiant.e.s Sages-Femmes  
\*\*\* Établissements sanitaires et établissements et services médico-sociaux des publics en difficulté spécifique

